



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-132872>

Département(s) de publication : 33

Annonce n° 24-132872

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-87756

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Bordeaux Métropole

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24330031600011

Ville : BORDEAUX

Code postal : 33045

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de sécurisation contre le risque de chute de blocs dans le cadre du réaménagement du boulevard de l'Entre-Deux à Cenon (33)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45243110

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le programme d'actions dans le domaine des risques géologiques sur le territoire de Bordeaux Métropole a classé la zone de travaux en aléa moyen à fort concernant les chutes de blocs

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 40 Performances en matière de protection de l'environnement : 10 Prix : 50

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 10 Date d'attribution : 25/11/24 Marché n° : 2024-E0303m Gauthier, 90 Rte De Seysses, 31000 Toulouse Montant Ht de 234 250,00 à 234 250,00 Euros Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. -Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. -Recours de pleine

juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/11/2024